

Dispositif Ecole bilingue à parcours renforcé (Enseignement d'une Matière Intégrée en Langue Etrangère) Cahier des charges



Textes de référence

Guide pour l'enseignement en LVE de l'école au lycée, 2020 Eduscol mars 2020

<https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>

BO n° 30 du 25 juillet 2019 « certification complémentaire »

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid_bo=143919

1. La description de la situation territoriale

- L'historique (exemples : enseignement précoce d'une LVE dans les maternelles, ouverture à l'international)
- Le contexte (exemples : proximité frontalière, présence de communautés étrangères, territoires enclavés en recherche d'ouverture)

2. L'état des lieux au sein de l'école

- L'inscription d'actions dans l'ouverture à l'international
- La place donnée aux LVE dans l'école (projet d'école et de classes)
- Les ressources humaines (le profil des professeurs / maîtrise des compétences, motivation et engagement moral sur la durée)
- La continuité avec le collège

3. Le cadre du parcours renforcé

3.1. La constitution du dossier

Le projet pourra être engagé suite à la constitution du dossier (en pièce jointe) et sa validation par voie hiérarchique de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes.

3.2. La langue enseignée

- Enseignement de la langue dans le cadre de l'EMILE identique à la langue étudiée.
- Maintien des enseignements réguliers et quotidiens de la LVE à raison de 54 heures par an / 1h30 semaine,
- Utilisation de la LVE dans une autre matière que la langue étrangère, à minima 1h30 / semaine et pouvant aller jusqu'à parité horaire avec le français,
- Matières intégrées : choix de deux matières au plus sur un cycle, pour établir des repères de progressivité et fournir des critères d'évaluation des acquis,
- Recours à l'utilisation d'un équipement numérique favorisant les activités langagières et les contenus de la matière enseignée.

3.3. Les enseignants et autres ressources humaines

- Les enseignants du dispositif attestent d'un niveau de maîtrise B2 à minima. Ils peuvent être détenteur d'un CAFIPEMF spécialisé LVE, témoigner d'une expérience professionnelle à l'étranger, attester de points obtenus à l'option LVE au CRPE,
- Il est fortement recommandé d'avoir la certification complémentaire en langues vivantes ou d'envisager de la passer. Pour rappel, une session est organisée au niveau académique chaque année (informations sur la lettre hebdo de la mi-septembre). Les domaines disciplinaires possibles sont les enseignements artistiques incluant arts visuels et l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive, les mathématiques, l'histoire et géographie, les sciences et technologie,
- Les enseignants sont engagés dans des actions de formation proposées afin de monter en compétences selon les modalités proposées dans le cadre de l'E AFC (co-enseignement avec un expert, animations pédagogiques, formations linguistiques associées à des mobilités Erasmus +, échange poste à poste de type Jules Verne).
- Ils organisent les enseignements de la LVE et en EMILE au sein de l'école : les emplois du temps, les matières et les ressources matérielles et humaines.
- Il est possible de bénéficier à des intervenants pour la mise en route du dispositif lorsque l'équipe a besoin d'un soutien linguistique (professeur du 2nd degré, animateur de bassin, assistant étranger, intervenants municipaux et intervenants bénévoles personnel de l'école (ATSEM, AESH, AVS...), partenaire (mairie, consulat, ambassade, association...)
Ce soutien ne peut excéder 2 années consécutives. A terme l'équipe engagée devient autonome.

3.4. L'information aux familles

La présentation du dispositif en conseil d'école et l'information aux familles des élèves concernés par le dispositif EMILE seront faites après validation du projet par voie hiérarchique de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale des Alpes-Maritimes.

3.5. Organisation des enseignements

- L'organisation se veut souple et flexible selon un fonctionnement harmonisé. Une fois l'élève engagé dans l'EMILE, il doit pouvoir poursuivre l'expérimentation jusqu'à la fin du cycle 3.

3.6. La liaison école collège et la place dans le réseau

- Le collège de secteur est informé de l'installation du dispositif. Il peut proposer des formules de continuité variées : classe bi-langue, 1 ou 2 DNL en classes de 6^{ème}, réintégration dans parcours ordinaire avec proposition de projets particuliers dans la langue étrangère (activités culturelles ou sportives),
- La création d'une LCE en 5^{ème},
- Le partage de l'information au sein du réseau.

3.7. Les attendus pour les élèves

- Le niveau attendu de maîtrise pour les élèves, A1+ ou A2 à la fin du cycle 3,
- Des évaluations régulières formalisées dans les 5 activités langagières,
- Des évaluations régulières des contenus de la matière intégrée, réalisées dans les deux langues (LVE et français).

3.8. Des labellisations possibles

- Plusieurs labellisations existent, certaines sont propres à l'enseignement des LVE, Euroscol, eTwining, Elysée 2020, ou promouvant d'autres domaines, E3D, génération 2024. Le dispositif EMILE peut être un vecteur pour l'obtention d'un label ou l'inverse.

4. Le COPIL : le dispositif EMILE piloté à l'échelle départementale

- Le COPIL : constitution (DASEN ou son représentant, IA-IPR, IEN mission, CPD LVE, représentant de la DOS) ; calendrier des réunions (2 réunions annuelles à minima)
- Les missions du COPIL :
 - Identification des écoles volontaires

- Suivi et accompagnement des dispositifs
- Désignation des postes à exigences particulières des écoles identifiées EMILE, en cohérence avec le calendrier du mouvement des personnels
- Actualisation du vivier des personnes ressources
- Etiquetage des dispositifs dans les tableaux de suivi de la DOS / CAELVE
- Bilan des dispositifs existants

5. La validation définitive en Commission Académique

Les expérimentations seront présentées en commission académique sur l'enseignement de LVE pour transformation définitive en école bilingue à parcours renforcé.

